

Avertissement

La commune est concernée par les risques naturels liés à la présence d'anciens puits de mine et de ruissellement. Avant tout engagement de travaux il convient de consulter un bureau spécialisé en études de sols pour la réalisation d'une étude géotechnique relative à la portance des sols et qui déterminera les mesures à prendre en compte pour la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

Risques (à titre indicatif)

Aléa émission gaz de mine (zones traitées par les ouvrages de décompression)

Aléas liés aux ouvrages de dépôt (tassement, échauffement et glissement)

Aléa faible lié au tassement

Aléas mouvement de terrain - effondrement localisé

Aléas faible (travaux avérés)

Aléas faible (travaux suspectés)

Aléas fort

Zone d'inondation par ruissellement (source : PPRN de la Clarende en cours d'élaboration - cf. règlement)

Zone naturelle à risque modéré

Zone urbanisée/urbanisable à risque modéré

Zone naturelle et urbanisée/urbanisable à risque modéré

Avertissement

Le pétitionnaire est invité à vérifier la présence de cavités souterraines afin de déterminer les mesures constructives à adopter pour assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée, par exemple pour la réalisation de sondage ou d'une étude géotechnique.

HURIDONVILLE

AMES

AMETTES

AUCHEL

CAUCHY-A-LA-TOUR

AUMERVALL

LEGENDE

- Limite de zone
- Nom de zone
- Captage AEP (Arrêté préfectoral du 10 octobre 2003)
- Puits de mine (à titre indicatif)
- Cavité souterraine (source BRGM)
- Habitations rajoutées par le bureau d'étude

TYPOLOGIE DES ZONES

UA : Zone urbaine à vocation dominante d'habitat correspondant au village ancien
UAI : Secteur pouvant être soumis au risque d'inondation par ruissellement
UB : Zone urbaine à vocation dominante d'habitat à la densité plus faible
UBpr : Secteur au sein du périmètre de protection rapprochée du captage AEP
UBc : Secteur spécifique (Cité Pierre Bachelet)
UBi : Secteur pouvant être soumis au risque d'inondation par ruissellement
UH : Secteur pouvant être soumis à vocation de services et équipements publics
14AU : Zone à urbaniser à caractère naturel destinée à être ouvert à l'habitation à vocation dominante d'habitat
14AU : Secteur pouvant être soumis au risque d'inondation par ruissellement
A : Zone à caractère agricole
Ap : Zone agricole protégée
Aprp : Secteur au sein du périmètre de protection rapprochée du captage AEP et concerné par une protection au titre du paysage
AI : Secteur pouvant être soumis au risque d'inondation par ruissellement
N : Zone à caractère naturel et forestier protégée
Npi : Secteur au sein du périmètre de protection immédiate du captage AEP
Npi : Secteur au sein du périmètre de protection rapprochée du captage AEP
NI : Secteur à vocation d'équipements qui correspond aux dépendances de l'ancien château

Département du Pas-de-Calais

COMMUNE DE
Ferfay

INFORMATIONS
COMPLEMENTAIRES

RISQUES

Approbation
Vu pour être annexé
à la délibération en date du :

Rédigé par :
C.VANNEURVILLE



Verd' Conseil
80, rue de Maucq -
BP 49 - 59 441 Wasquehal
Tél: 03.28.09.92.00

ECHELLE:
1/4000
4.4

